

REFONTE DU PLAN D'URBANISME

Mécontentement à Lac-Simon

BENOIT SABOURIN

bsabourin@ledroit.com
correspondant régional

Un groupe de résidents reproche à l'administration municipale de Lac-Simon de manquer de transparence dans le dossier des modifications aux règlements d'urbanisme qui font l'objet de contestation de la part de citoyens.

Depuis le printemps dernier, Lac-Simon a amorcé une refonte de son plan d'urbanisme alors qu'une centaine de changements, au niveau du zonage et du lotissement notamment, sont prévus sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

« Pourquoi est-ce qu'on ne donne pas la date des registres tout de suite? Il y a un manque de transparence. »

— Paul Malouf, porte-parole de l'Association des propriétaires

Après avoir reçu 140 lettres de résidents opposés à la refonte, le conseil municipal de Lac-Simon a entériné vendredi dernier l'ouverture des registres pour 16 des règlements mis sur la table, dont certains prévoient une diminution de la superficie des lots, l'agrandissement ou l'ajout de terrains de camping dans certaines zones, la permission de transformer toute résidence unifamiliale en gîte, et un changement de zonage dans le secteur du Domaine des Pères Sainte-Croix et de la Baie-Groulx afin d'y permettre la construction de logements multiples.

La municipalité disposait de 45 jours à compter du 7 août pour annoncer les dates d'ouverture

des registres. Le porte-parole de l'Association des propriétaires du lac Simon, Paul Malouf, déplore la situation. Son regroupement de résidents craint un développement massif à Lac-Simon, ce qui risque de nuire à l'environnement et la quiétude des lieux. « Pourquoi est-ce qu'on ne donne pas la date des registres tout de suite? Il y a un manque de transparence », affirme M. Malouf.

« Je ne comprends pas pourquoi on tient absolument à changer la réglementation alors que le plan d'urbanisme a été adopté en 2012. En plus, la MRC Papineau vient de déposer son schéma d'aménagement au ministre. Est-ce qu'on va tout changer encore une fois dans 12 ou 24 mois », ajoute le résident.

LE MAIRE RÉPLIQUE

Le maire de Lac-Simon, Jacques Maillé, rappelle que son équipe a été portée au pouvoir en novembre 2013 sous la promesse d'assouplir la réglementation en matière d'urbanisme, une réglementation qualifiée de trop « restrictive » par plusieurs, selon lui. Celle-ci avait été adoptée en 2012 dans le cadre du plan quinquennal d'urbanisme.

« La réglementation était tellement rigide qu'elle mettait fin à presque tout développement dans les terrains de camping. On veut une perspective d'avenir au lac et on veut aussi permettre aux jeunes familles de venir s'établir. C'est dans ce cadre-là qu'on adopte ces règlements », a mentionné M. Maillé au *Droit*.

Si le nombre de signatures requises est atteint lors de la tenue des registres, l'administration devra aller en référendum ou annuler les modifications concernées. M. Maillé indique que c'est la complexité du dossier et l'abondance des différentes zones à Lac-Simon qui fait en sorte que les dates de registres ne sont pas encore fixées.

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'UNION GAS LIMITED

Union Gas Limited a demandé l'autorisation de modifier ses tarifs de gaz, de stockage et de transport à compter du 1^{er} janvier 2016.

Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.

Union Gas Limited introduit une requête visant la modification de ses tarifs afin qu'ils reflètent mieux la façon dont l'entreprise fournit du gaz naturel à ses clients. Les changements proposés sont les suivants :

- Un changement du prix de référence utilisé pour établir les tarifs sur une base trimestrielle pour la majorité de ses clients;
- Un changement de la façon dont l'entreprise répartit les coûts aux différents types de clients qu'elle dessert.

Un client résidentiel moyen constatera les changements suivants sur sa facture annuelle, à partir de 2018 :

Consommateur résidentiel – zone de service	Changement approximatif de la facture
Sud de l'Ontario (de Windsor à Hamilton)	Diminution de 20 \$
Zone de livraison Nord (de North Bay à Kapuskasing)	Augmentation de 26 \$
Toutes les autres zones de livraison	Diminution de 1,50 \$

Les autres clients de la zone de service d'Union Gas Limited, y compris les entreprises, seront également touchés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique durant laquelle elle examinera la requête d'Union Gas. Elle interrogera Union Gas sur ce dossier. Elle entendra également les arguments des personnes et des groupes qui représentent les clients d'Union Gas. À la fin de cette audience, le CEO décidera d'approuver ou non les changements qui font l'objet de la requête de Union Gas.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter dès maintenant la requête d'Union Gas sur le site Web de la CEO;
- Vous pouvez présenter une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience;
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le **25 août 2015** ou l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pouvez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur notre site Web, à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Le numéro de ce dossier est **EB-2015-0181**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2015-0181** dans la liste publiée sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/notice. Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCE ORALE OU ÉCRITE

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO déterminera à une date ultérieure si cette requête sera traitée lors d'une audience écrite ou orale. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi au plus tard le **25 août 2015**.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Néanmoins, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront tenus confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998 chap. 15 (annexe B).

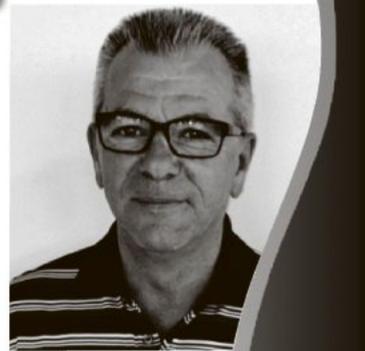


Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario

HONNEUR AU MÉRITE

Félicitations à **Ronald Brennan** qui s'est mérité le titre de **Conseiller du mois de juillet 2015**. La direction de Promenade Kia désire souligner la réussite de ses employés qui se distinguent dans l'accomplissement de leurs objectifs de vente de véhicule Kia par leurs efforts et leur implication auprès de leur clientèle.

Ronald a maintenu une cadence exceptionnelle dans la réalisation de ses objectifs du mois en s'assurant de bien servir sa clientèle qui a su lui faire confiance. Grâce à ses précieux conseils et ses efforts soutenus il a offert à ses clients un service courtois et professionnel, qui ont fait en sorte de lui permettre de se démarquer.



Ronald Brennan
Conseiller au ventes

Promenade KIA

346, boul. Gréber, Gatineau
819 561-6669
www.promenadekia.com